



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté N°2024/17
portant inscription au titre des monuments historiques
d'un objet conservé à Auxonne (Côte d'Or)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté préfectoral n°23/56 du 16 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Aymée Rogé, directrice régionale des affaires culturelles,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 novembre 2023,

Vu le courrier du Ministère des Armées en date du 18 janvier 2024, donnant son accord pour l'inscription au titre des monuments historiques,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRETE

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant:

- *Charge de cavalerie pendant la guerre de 1870*, huile sur toile, copie d'après par Georges Serraz, (1883-1964), ca 1905-1906, et son cadre,

conservé à la caserne du Quartier Bonaparte à Auxonne (Côte d'or) et propriété de l'État - Ministère des armées.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire d'Auxonne.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le **12 MARS 2024**

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation

La Directrice régionale des affaires culturelles


Aymée ROGÉ